

# Concession d'utilisation du DPM Esnandes

## Accès chenal ostréicole

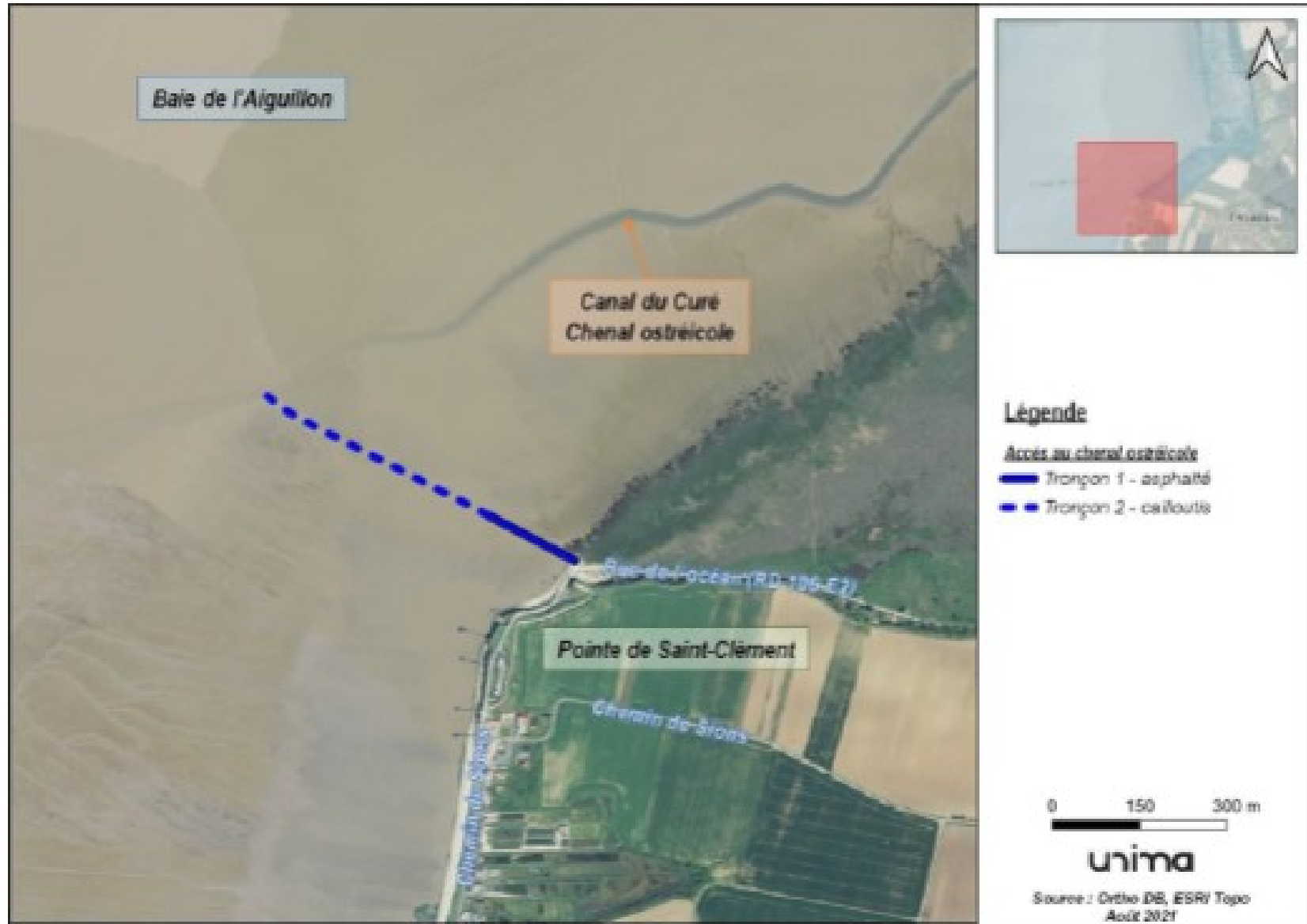
### Commission Nautique Locale



PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-MARITIME

Direction départementale des Territoires et de la Mer  
de la Charente-Maritime

# Situation



L'ouvrage se situe à la pointe de Saint Clément.

# Description de l'ouvrage

L'ouvrage est existant, il permet aux professionnels de l'ostréiculture d'accéder au canal du Curé maritime, à marée basse, avec leurs engins afin de pouvoir rejoindre leurs exploitations dans la baie de l'Aiguillon.

L'accès a une largeur entre 6 et 7 m sur une longueur d'environ 600 m. Son état général est moyen, il est dégradé sur le premier tronçon et comporte de nombreux nids de poule.

Le tronçon 2 fait moins état de dégradation et semble plus carrossable bien que les cailloutis calcaires soient plus envasés et marqués par la présence d'algues.

Une AOT a été délivrée à la commune, d'une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et prorogée jusqu'au 31 décembre 2021.

# Photos de l'ouvrage



# Procédure

## Consultation des services et organismes intéressés

- ♦ Autorité militaire,
- ♦ Préfet Maritime,
- ♦ Parc Naturel Marin (AMP),
- ♦ DIRM - Phares et Balises,
- ♦ DDFIP,
- ♦ DDTM - Service urbanisme, service EBDD,
- ♦ DDTM - Service activités maritimes,
- ♦ DREAL RNN,
- ♦ Communauté de communes de la CDA,
- ♦ CNL de ce jour.